

Oriot

Nom : *Oriot*  
Prénoms : *Marius*      Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : **565**  
Classe de mobilisation :

**ÉTAT CIVIL.**

Né le *23 janvier 1893* à *Reizieu* canton  
d' *S<sup>t</sup> Chamond* département d' *Loire* résidant  
à *Reizieu* canton d' *S<sup>t</sup> Chamond* département  
d' *Loire* profession d' *Instituteur public*  
fils de *Jean Marie Louis* et de *Georgette Marie* domiciliés  
à *Reizieu* canton d' *S<sup>t</sup> Chamond* département d' *Loire*  
Marié à *à Guisardy*

**SIGNALEMENT.**

Cheveux *Chat* Yeux *Chat*  
Front *large* Nez *carré*  
Visage *ronde* Renseignements physiologiques  
complémentaires :  
Taille : 1 mètre *68* centimètres.  
Taille rectifiée : 1 mètre centimètres  
Marques particulières :

Degré d'instruction : *4*

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**

Inscrit sous le n° *238* de la liste du canton d' *S<sup>t</sup> Chamond*.  
Classé dans la *1<sup>re</sup>* partie de la liste en 1913.

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES**

Incorporé à compter du *24 novembre 1913* au corps de dix  
mois par le *7 octobre 1914* aux régiments *Brigade 7<sup>me</sup> de janvier 1916*  
n° *6412* I.C. *Section municipale de No. accordé à M<sup>r</sup> Oriot par*  
le *29 janvier 1916*.

Armée active. *95<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie* NUMÉROS *5089*  
Disponibilité en réserve de service active. *Commission Médicale et d'Administration*  
Armée territoriale et sa réserve. *disposé*

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicile.	R. résidence.

**ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.**

**CAMPAGNES.**      **BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.**

*Italie (1914-15)*  
*au 7 Octobre 1914*

CAMPAGNES		BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.	
1 <sup>er</sup> dans l	du au		
2 <sup>e</sup> dans l	du au		
Supplémentaires (dans l	du au		
Armée territoriale 1 <sup>er</sup> dans l	du au		
Supplémentaires (dans l	du au		
Spécialité aux hommes du service de garde des voies de communication	(Du au)		

**EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :**

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Paris et Limoges. — Imprimerie et Librairie militaires Henri CHARLES LAVARENNE — N. 1041 tel. — 2050.